

17 January 2025

Français

**United Nations Group of Experts on
Geographical Names****2025 session**

New York, 28 April – 2 May 2025

Item 4(b) of the provisional agenda *

**Reports: Governments on the situation in their countries and on the
progress made in the standardization of geographical names****Toponymie en Mauritanie****Résumé**

La toponymie en Mauritanie est intimement liée à son histoire, sa géographie, sa culture arabo-berbère et négro-africaine. Si dans la société arabo-berbère la toponymie est fortement marquée par le caractère nomade et la sédentarisation consécutive aux péjorations climatiques, elle reste plus stable dans la société négro-africaine de nature sédentaire.

Dans ce cadre, la Mauritanie est historiquement composée d'une mosaïque de cultures, reflétant une diversité de populations composées de Berbères (Amazigh), d'Arabes et de Peuls (Pulaars), de Soninkés de Wolofs et de Bambaras. Cette mosaïque culturelle a réussi à créer sa propre toponymie. Ainsi, si dans la société négro-africaine la toponymie est plus stable, pour des raisons culturelles et spatiale, en particulier en raison de leur mode de vie essentiellement sédentaire, cependant, dans la société arabe ou arabo-berbère, l'instabilité spatiale, liée au départ, au nomadisme, entraîne une instabilité de la toponymie.

Cette situation constitue un défi majeur pour la toponymie en Mauritanie. En effet, nous avons constaté lors des collectes de données toponymiques des lieux habités, une redondance et une homonymie importantes des noms de lieux à travers le pays ; un problème que nous avons surmonté grâce à la géolocalisation.

Pour corriger ces anomalies en matière de toponymie, la Mauritanie a créé, par le décret n°278 en date du 9 novembre 2011, modifié par le décret n°114 du 08 septembre 2023, la commission nationale de la toponymie, (CNT), dont l'objectif essentiel est de combler le vide juridique créé par l'absence de règles générales en matière de toponymie.

Pour concrétiser ces objectifs, la CNT a, à son compte, plusieurs réalisations dont notamment, les méthodess et techniques de translittération en caractères arabes et latins des noms des lieux habités, la réalisation des inventaires toponymiques des lieux habités sur l'ensemble du territoire national, la mise à disposition d'une base de données toponymiques pour les structures nationales utilisatrices de données, etc.

Outre ces réalisations, la CNT a programmé à partir de 2024 de procéder à une autre étape consistant à réaliser des inventaires toponymiques des entités géographiques naturelles et artificielles au niveau national.

* GEGN.2/2025/1.

** The full report was prepared by Houmeiny SIDI GUEIDIATT, Président de la CNT. The report will be available under document symbol GEGN.2/2025/120/CRP.120, in the language of submission only, at https://unstats.un.org/unsd/ungegn/sessions/4th_session_2025/

Malgré une abondante production toponymique, nous avons le regret de constater que le domaine de la toponymie demeure encore moins vulgarisé en Mauritanie, ce qui affecte largement les ambitions de la CNT qui fait face à des problèmes majeurs lié au manque de ressources humaines et matérielles.